

Bulletin météo d'alerte ORANGE "vent violent" pour le département du Pas-de-Calais, du jeudi 18 janvier à partir de 04h00 jusqu'à 11h00.

Situation actuelle :

Temps variable sur les Hauts-de-France, avec vents d'ouest atteignant parfois 60km/h en rafales.

Evolution prévue :

En cours de nuit prochaine, une dépression se creuse sur l'Irlande, se décalant vers la Mer du Nord puis les Pays-Bas. Elle s'accompagne d'une perturbation pluvieuse et d'un net renforcement du vent sur les Hauts-de-France.

Après une relative accalmie venteuse en cours de nuit prochaine, le vent orienté de sud-ouest se renforce par la Manche en seconde partie de nuit. En fin de nuit et début de matinée, le Nord et le Pas-de-Calais seront exposés aux vents les plus forts, orientés d'ouest à sud-ouest, avec des rafales dépassant parfois les 100km/h dans l'intérieur des terres d'une large moitié ouest de ces départements. Sur le littoral exposé, les rafales peuvent dépasser les 110 voire 120km/h. Le département de la Somme est également concerné à la marge avec des rafales proches de 100km/h sur son littoral.

Conséquences possibles :

- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de Comportement :

- * Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- * Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].
- * En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- * N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Cordialement,

*la préfecture du Pas-de-Calais,
Cabinet, direction des sécurités
SIDPC 62*